

Critère Pour Evaluer Les Droits Individuels et Universels

<"xml encoding="UTF-8?">

Jusque là, nous avons vu que l'essence du djihad est la défense. Il y a maintenant juste une



question qui reste, qui est si, de notre point de vue, le monothéisme appartient aux droits universels de l'humanité, ou aux droits personnels d'un individu, ou tout au plus, aux droits d'une nation. Ce que nous devons faire est d'observer le critère pour les droits personnels, les droits universels de l'humanité et voir ce qu'ils sont. Dans certains sujets, les êtres humains sont tous pareils, tandis que dans d'autres, ils sont différents. Les êtres humains diffèrent dans tellement de directions que même deux personnes ne peuvent être trouvées qui, dans tout détail, sont exactement les mêmes. Pareillement, deux individus ayant les mêmes caractéristiques physiques n'existent pas ; il est aussi vrai qu'il n'y a pas deux personnes ayant les mêmes caractéristiques spirituelles. C'est l'intérêt qui est associé aux demandes et besoins communs de tous les êtres humains qui sont les droits universels. La liberté signifie l'absence d'obstacles pour la floraison des potentiels naturels de l'individu, et elle est reliée à toute l'humanité. La liberté pour moi a exactement la même valeur qu'elle a pour vous. Elle a la même valeur pour vous qu'elle a pour les autres. Entre vous et moi, cependant, il existe de nombreuses différences, et ceci appartient à la «personnalité», car elles sont des différences personnelles. Tout comme la couleur et le physique diffèrent entre les êtres humains, leurs personnalités diffèrent aussi. Je peux aimer des vêtements d'une certaine couleur, tandis que vous aimez ceux d'une couleur différente. Je peux aimer vivre dans une ville, tandis que vous en préférez une autre. Je peux arranger et décorer ma maison d'une façon, alors que vous choisissiez une façon différente. Je peux choisir un sujet pour l'étudier, alors que vous en choisissiez un autre. Ce sont toutes des questions personnelles, pour lesquelles personne ne peut être dérangé. Ainsi, personne n'a le droit de contraindre quelqu'un à se marier avec une personne en particulier, car le mariage est un sujet personnel et dans le choix d'un partenaire de mariage, chacun a son goût qui lui convient. L'Islam dit que personne ne doit être contraint dans le choix de son ou de sa partenaire, car ce choix est son droit personnel. Les Européens qui disent que personne ne doit être dérangé pour le monothéisme ou la foi, disent ainsi car ils pensent que ces deux concepts sont parmi les soucis personnels

de l'individu, qu'elles sont des sujets de la personnalité, des affaires individuelles de goût. Pour eux, la religion est quelque chose qui apporte un divertissement à tous les êtres humains.

Dans leur point de vue, cela est comme l'art ; une personne aime Hafiz, une autre aime Sa'adi, une autre aime Mawlavi, une autre aime Khayyam, une autre Ferdowsi et personne ne doit déranger celui qui aime Sa'adi en disant: «Pourquoi aimez-vous Sa'adi? J'aime Hafiz. Vous devez aussi aimer Hafiz». Pour eux, la religion est juste ceci. Une personne choisit l'Islam, tandis qu'une autre choisit le Christianisme, une autre choisit le Zoroastrisme, tandis qu'une autre n'en est cependant la moins inquiétée de tous. Personne ne doit être ennuyé. La religion, de l'avis de ces Européens, n'est pas relative au cœur de la vie, à la voie de la vie humaine. Ceci est leur supposition basique, et entre leur ligne de pensée et la nôtre, il existe un monde de différence. Pour nous, la religion signifie «le droit chemin» de l'humanité et être indifférent à la religion signifie être indifférent au droit chemin, à la voie réelle du progrès, de l'humanité. Nous disons que le monothéisme est le pilier du bien-être, de la prospérité et du bonheur du genre humain, et qu'il n'est pas seulement le souci personnel de l'individu ou le seul souci de ce groupe ou de celui-ci. En conséquence, la vérité repose avec ceux qui croient que le monothéisme concerne les droits de l'humanité. Si au même moment, nous disons que la guerre pour l'imposition du monothéisme n'est pas permise, ce n'est pas parce que le monothéisme appartient aux affaires qui ne doivent pas être défendues et qu'il n'est pas des droits généraux de l'humanité, mais parce que la vraie nature du monothéisme n'autorise pas qu'il soit imposé, comme le Coran le confirme: ﴿Nulle contrainte en religion﴾ Sourate La Vache[2:256].

.* MOTAHHARI, Mourtada, Le djihad, La guerre sainte en islam et sa légitimité dans le Coran